ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2021

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 14

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

À l’alinéa 15, substituer aux mots :

« et citoyennes tiré·es »

le mot :

« tirés »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Jusqu'à présent, la règle grammaticale en vigueur en France est encore celle de la primauté du masculin sur le féminin.

Par ailleurs, l'usage de l'écriture inclusive dans des textes législatifs n'est pas appropriée en ce qu'elle répond à une formulation idéologique et non conforme à notre grammaire.